

CGV - Conditions générales de ventes

o 1.1 - Application des présentes conditions générales. La souscription d'un ordre de publicité par un client ou un agent agissant pour le compte de l'annonceur (le client et son agent sont désignés ci-après par le terme « annonceur ») entraîne de leur part l'acceptation des présentes conditions générales qui sont seules applicables à l'exclusion expresse de toutes les autres conditions générales de l'annonceur.

o 1.2 - Les conditions de vente ci-dessous sont valables pour toutes les activités prestées par Emile Lecomte advertising et ses éventuels travailleurs.

o 1.3 - Emile Lecomte advertising est le seul détenteur du droit d'exploitation des oeuvres produites par elle. Elle se réserve, sauf autorisation écrite, l'exclusivité de diffusion, d'exécution publique, de duplication, de location et de prêt, etc.

2. MODALITÉS DE TARIF

o 2.1 - Le tarif est rigoureusement intangible sous réserve de ce qui est précisé cidessous.

o 2.2 La vidéo ne pourra être diffusée que sur le support prévu avec Emile Lecomte advertising (réseaux sociaux) pour une diffusion sur panneau publicitaire, télévision ou tout autre support, l'accord de Emile Lecomte advertising doit impérativement être acquis par l'annonceur. La diffusion sur d'autres supports peut entraîner des frais supplémentaires.

o 2.3 La vidéo a une durée de diffusion limitée à 11 mois après la date de l'envoi à l'annonceur. Elle pourra, après négociation avec Emile Lecomte advertising être diffusée à nouveau en s'acquittant de nouveaux droits de diffusion.

o 2.4 - Au cas où, la vidéo n'a pas pu diffuser un message à la date prévue, la diffusion peut être, avec l'accord de l'annonceur, reportée à une date ultérieure. Si ce report est impossible le prix du message non diffusé est dû. Dans le cas où il y a défaut ou interruption de diffusion d'un ou plusieurs messages résultant d'une cause majeure ou d'une décision du réseau social conforme à la réglementation de la publicité commerciale, les messages donnent tout de même lieu au paiement du prix de diffusion, sans que l'annonceur ou mandataire ou les tiers intéressés puissent prétendre à une quelconque compensation, indemnité ou intérêt. Emile Lecomte advertising ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des défauts de diffusion incombant à la société, à une panne du réseau électrique, à une défaillance des transmissions terrestres. Aucun remboursement ne sera effectué en pareil cas.

o 2.5 Emile Lecomte advertising se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de diffusion. Il peut être demandé la modification et, si nécessaire, l'arrêt de la diffusion.

o 2.6 Toute prestation vidéo (de l'écriture du script à la diffusion de la vidéo) inclus un pourcentage de droit d'auteur.

3. MODIFICATION ÉMANANT DE L'ANNONCEUR

o 3.1 - Toute modification, suspension ou annulation d'un ordre de publicité donné à Emile Lecomte Advertising doit être formulée par lettre recommandée au plus tard une semaine à l'avance, c'est-à-dire avant la date prévue pour la diffusion du message publicitaire en cause, sous peine de ne pas pouvoir être prise en considération par la télévision. Dans ce cas, les sommes dues correspondent au tarif applicable à la nouvelle période de diffusion.

o 3.2 - Si cette disposition est respectée, le prix de la (des) diffusion(s) annulée(s) n'est pas dû. Dans le cas contraire, l'annonceur ou son mandataire est redevable du montant intégral de la (des) diffusion(s) concernée(s).

o 3.3 - Toute demande de modification de programmation doit, pour être acceptée, avoir lieu au plus une semaine avant la diffusion initialement prévue. Si ce délai n'est pas respecté, la diffusion aura lieu aux dates et heures initiales.

4. RECOURS DES TIERS

o L'annonceur garantit à Emile Lecomte Advertising que les messages publicitaires présentés sont conformes aux réglementations en vigueur en Belgique (en particulier sur le plan des réglementations sur les pratiques du commerce) ; l'annonceur dispense Emile Lecomte Advertising de toute vérification à cet égard. En cas de recours exercé par des tiers, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas d'action en contrefaçon de brevet, marque, dessin ou modèle, en violation de droit d'auteur ou en cas d'action pour concurrence déloyale), seule la responsabilité de l'annonceur pourra être engagée, la responsabilité de Emile Lecomte advertising quant à la diffusion du message litigieux étant exclue.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

o 5.1 - Les tarifs sont indiqués hors taxes et impôts éventuels, ceux-ci étant à charge de l'annonceur.

o 5.2 - Les factures sont à payer endéans les 15 jours qui suivent la date de facturation.

o 5.3 - En cas de non-respect des conditions de paiement, l'ordre est résilié de plein droit et aux torts exclusifs de l'annonceur, sans préavis, ni indemnité à charge de Emile Lecomte advertising. L'annonceur est redevable du prix des diffusions des messages déjà effectuées.

o 5.4 - En cas de non paiement de toute facture à l'échéance, l'acheteur sera redevable au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts d'un montant égal au taux suivant :

- 15 %

- le taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la débiton, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire (partie non publiée dans la version d'évaluation du contrat) de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 EUR.

o 5.5 - En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, telles que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

En cas de non respect par l'acheteur d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des règlements ultérieurs s'effectuera lors de la passation de la commande du Code civil.

En outre, (partie non publiée dans la version d'évaluation du contrat) l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet règlement des montants dus.

o 5.6- Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant.

o 5.7 - Toute réclamation relative à des services prestés doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.

o 5.8 - Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.

o 5.9 - Le client reconnaît, conformément à l'article 1583 du code civil, que les fournitures restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral additionné des intérêts et frais éventuels. Cependant, les risques sont supportés par l'acquéreur à compter de la livraison. Huit jours après l'envoi, par lettre recommandée, d'une mise en demeure de payer restée sans effet, les marchandises devront nous être restituées immédiatement, aux frais, risques et périls du client qui s'y oblige, et ce sur simple demande de notre part.

6. NORMES TECHNIQUES

o 6.4 - Il est expressément convenu que Emile Lecomte advertising ne peut être tenue pour responsable des pertes ou dommages éventuels de tout matériel remis à l'occasion de l'exécution de l'ordre de publicité. En tout état de cause, l'annonceur est toujours réputé avoir conservé une copie ou un double de tout matériel qui lui a été remis par Emile Lecomte advertising. Emile Lecomte advertising se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et techniques, à charge pour elle d'en aviser ses contractants.

7. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

o Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat entre Emile Lecomte advertising sera régi exclusivement par le droit belge (au préalable, les parties mettront tout en oeuvre en vue de trouver un accord à l'amiable). Sera compétent le tribunal de l'arrondissement judiciaire auquel appartient Emile Lecomte advertising qui a négocié et signé le contrat.